



Monsieur Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département
Esplanade Jean-Moulin
93000 Bobigny

Paris, le 2 avril 2020

Monsieur le Président,

La crise sanitaire qui frappe notre pays fragilise très fortement le secteur culturel et particulièrement le champ du spectacle vivant, dont l'activité est totalement à l'arrêt.

Notre fédération, qui rassemble les organisations professionnelles du secteur subventionné du spectacle vivant, participe à l'effort collectif afin que des solutions soient envisagées pour soutenir le secteur dans le cadre du plan de relance nationale.

Nous pouvons témoigner de l'ampleur de la situation pour l'ensemble de l'écosystème francilien du spectacle vivant, dont la diversité artistique et structurelle doit à tout prix être préservée. Les recettes d'activités ne sont pas perçues par les lieux, le paiement des contrats de cession est encore incertain pour de nombreuses compagnies ou producteurs et le versement des salaires s'en trouve d'autant plus menacé pour les artistes et techniciens. Seule une réponse globale, solidaire et coordonnée entre l'ensemble des acteurs, y compris nos partenaires institutionnels, sera à même d'amortir les effets de cette crise et d'éviter le pire : la disparition des milliers d'initiatives et d'emplois qui font aujourd'hui la vie culturelle et artistique de nos territoires.

Pour amortir l'impact de cette crise nous avons appelé le ministère de la Culture à verser immédiatement, intégralement et inconditionnellement (sans condition de réalisation) les subventions prévues pour les structures culturelles. Les services du ministère de la Culture travaillent en ce sens. Pour les mêmes raisons, il nous semble important de porter cette demande aux différents niveaux de collectivités territoriales qui sont aujourd'hui les premiers financeurs de nos actions.

Le versement immédiat et intégral des subventions, ainsi que celui des soldes de 2019, pourront permettre aux structures de faire face à leurs engagements les plus urgents auprès des auteurs-trices, artistes, techniciens-nes et prestataires, de maintenir à minima leur trésorerie et leur budget de fonctionnement pour amorcer, le moment venu, un redémarrage rapide et serein des activités. Le paiement, par les collectivités qui sont directement organisatrices de spectacles, des représentations annulées (ou à minima leur indemnisation aux frais non couverts par d'autres dispositifs) nous semble par ailleurs indispensable pour éviter de plonger les équipes artistiques dans la précarité.

Plusieurs collectivités territoriales (dont la Région Ile de France qui vient de créer un fonds d'urgence de 10 millions d'euros) ont d'ores et déjà fait des annonces en ce sens et nous serions heureux que la collectivité territoriale que vous présidez puisse proposer un mode opératoire similaire pour l'ensemble de structures qu'elle soutient.

Nous sommes à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**USEP-SV, Union syndicale des employeurs du secteur public du spectacle vivant :
Les Forces Musicales, Profedim, SNSP, Syndeac**